date convenable peu après à mon retour d'Europe. Cette entrevue s'est déroulée jeudi dernier, le 12 juillet.

J'ai aussi reçu, de l'avocat qui représente les parents de Christine Sinclair, une lettre où il demande que des discussions puissent avoir lieu au sujet du paiement à titre gracieux offert par le président Kaunda.

On peut dire que nos représentations énergiques et persistantes auprès du gouvernement zambien ont eu pour résultat des expressions de regret et des présentations d'excuses dont je n'ai aucune raison de mettre en doute la sincérité, et l'offre de paiements à titre gracieux aux familles éprouvées. apprécions ces preuves d'un souci réel. Le gouvernement zambien n'a pas nié que les coups de feu aient été tirés par ses gardes, mais il maintient que la sentinelle ou les sentinelles ont agi selon la conception qu'elles ont eu de leur devoir en cette circonstance. Nous considérons qu'il n'y a pas de preuve que les installations zambiennes aient été menacées d'une attaque pouvant justifier le tir prolongé qui a eu pour résultat la mort de deux jeunes Canadiennes innocentes. Aussi longtemps que persistera cette divergence importante entre nos vues et celles du gouvernement zambien sur ce qui s'est passé, nous ne pourrons pas considérer l'incident clos. Nous n'avons jamais cessé de considérer qu'il appartient au gouvernement zambien de mener des enquêtes et de fournir des explications qui satisfassent l'opinion publique canadienne raisonnable.